Envoyé en préfecture le 03/10/2024
Reçu en préfecture le 03/10/2024
Publié le 03/10/2024
ID : 038-213804552-20240927-DEL2024_051A-DE

Mairie de Saint-Savin
04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION n°2024-051

Nombre de Conseillers en exercice : 27

présents : 26

votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de Fabien DURAND, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 septembre 2024

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Florence VERLAQUE, Jean-Michel CREMONESI, Angélique CONTAMIN, Claude DIMIER, Patrick ROZE, Marie-Laure CONGALVES, Christophe DENIS, Catherine LINAGE, Anne-Lise MAULOUET, Daniel PAILLOT, Elodie DUGUE, Nicolas MILLON, Rachel BASSET, Clément RAVET, Virginie MATHIEU, Alexandre GINET, Viviane MONTOVERT, Jean-Philippe ROUSSEL, Philippe TISSERAND, Célia CASTELLI

Absents excusés : Delphine GUILLOT (pouvoir à Clément RAVET), Christian COCAT (pouvoir à Patrick ROZE), Eveline DUJARDIN (pouvoir à Florence Verlaque), Franck ROESCH (pouvoir à Angélique CONTAMIN), Claude BINET (pouvoir à Fabien DURAND)

Absent : Romain BIANZANI

Secrétaire de séance : Jean-Michel CREMONESI

FONDS D'AIDE D'URGENCE DU DEPARTEMENT SUITE AUX INTEMPERIES DANS LA VALLEE DU VENEON EN OISANS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 03/10/2024
Reçu en préfecture le 03/10/2024
Publié le 03/10/2024
ID : 038-213804552-20240927-DEL2024_051A-DE

Du 21 au 23 juin 2024, les violentes intempéries et les crues torrentielles qui s'en sont suivies ont provoqué de très lourds dégâts dans la vallée du Vénéon en Oisans. Cette crue inédite a dévasté en très grande partie le hameau de la Bérarde, haut lieu de la montagne et de l'alpinisme en Isère. De nombreuses habitations ont été englouties, les eaux ont éventré des routes provoquant l'isolement de plusieurs hameaux et villages.

Le 28 juin 2024, l'assemblée départementale a délibéré la création d'un fonds d'aide d'urgence destiné à soutenir les collectivités locales et structures intercommunales sinistrées et à financer les dépenses d'investissement destinées à la reconstruction, remise en état des biens endommagés (bâtiments, voiries, voies vertes, réseaux, éclairage public...) relevant du périmètre lié à l'état de catastrophe naturelle.
Le Département collecte l'ensemble des aides financières des collectivités et autres donateurs et leur reversement aux collectivités et structures intercommunales du périmètre sinistré en fonction des travaux à engager. Le plancher minimum de la contribution est fixé à 1 000 €.

Dans ce contexte, il est proposé que la commune contribue au fonds d'aide d'urgence du Département suite aux intempéries dans la vallée du Vénéon en Oisans à hauteur de 2 000 €.
Cette contribution est versée en une fois et en totalité au Département qui émettra un titre de recette *à la signature de la convention de suivi.*

En conséquence, Monsieur le Maire vous propose :

- d'attribuer la contribution de 2 000 € (deux mille euros) en faveur du fonds d'aide d'urgence du Département suite aux intempéries dans la vallée du Vénéon en Oisans

- d'approuver et d'autoriser la signature de la convention de contribution au fonds d'aide d'urgence entre le Département et la commune jointe en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Attribue la contribution de 2 000 euros en faveur du fonds d'aide d'urgence du Département suite aux intempéries dans la vallée du Vénéon en Oisans

- Approuve et autorise la signature de la convention de contribution au fonds d'aide d'urgence entre le Département et la commune jointe en annexe.

Fait et délibéré le 27 septembre 2024
Pour copie conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE ST-SAVIN 38 (Isère)

Fabien DURAND